

Londres le 25 mai 1860

Très Honorable Monsieur,

Je viens, suivant votre désir, vous rendre compte de mes premières impressions & des arrangements que j'ai déjà pu recueillir sur l'importante question qui nous occupe.

J'ai eu le plaisir de venir vendredi à un meeting à Paris, avec Mme le Général Dufour & de l'attendre aussi l'un & aussi l'autre. Ils n'ont pas bien au fait de l'état des choses à Paris, étant malheureusement peu satisfaisants, mais non sans espoir à mon avis.

Le jour même de leur arrivée à Londres, c'est-à-dire hier j'ai eu une entrevue avec lord Tolka Rockell que j'ai trouvé très-favorablement disposé pour la paix, mais alors embarrassé sur ce qu'il y avait à faire. Je lui ai remis quelques observations considérations que j'avais rédigées en addition ~~successivement~~ à celles développées dans la circulaire du Conseil Fédéral; ~~où~~ j'insistais énergiquement sur la nécessité absolue au point de vue stratégique comme au point de vue commercial



pour la neutralité suisse, que le Chablais & le Faucigny ne soient pas annexés à la France ; annexion qui ébranlerait certainement un ébranlement général à la neutralité suisse & à la défense de cette neutralité sur toutes les frontières également du sol helvétique. J'ai accompagné mes observations d'une carte dans laquelle j'avais spécialement désigné les villages par lesquels les postulants du Faucigny & du Chablais peuvent facilement pénétrer en Valais & entourant la position de St Maurice être maîtres de la Vallée du Rhône. Lord John Russell m'a prié de lui laisser cette carte ainsi qu'une copie des considérations que je lui ai présentées & qu'il ait ligées au nom personnel.

J'ai eu aujourd'hui une grande entrevue prolongée & je dirai plus cintime avec Lord John Russell. Il a accepté de me communiquer les villages de sa dépendance à Morzine Thouron dont lesquels il s'occupe de la manière postulante par la France du territoire suisse de la Savoie. Ces villages sont très-cinquièmes & très-prononcés en faveur du maintien des droits de la Suisse d'une manière réelle & une apparence, car il ne peut pas être sérieusement question de la conservation d'un territoire suisse sans la domination française.

Après mon entretien avec Lord John Russell, j'ai eu
 eu une d'une demi heure avec Lord Palmerston qui
 m'a paru aussi animé des mêmes dispositions en faveur
 de la Suissse & n'avoit pas perdu tout espoir de voir
 les légitimes réstitutions de la Savoie avoir une heureuse issue.
 Cependant les deux ministres, dont l'opinion est parfaitement
 d'accord, ne se dissimulent pas que les difficultés sont grandes.
 Voici maintenant ce que j'ai recueilli des conversations
 que j'ai eues avec eux. - Je dois ajouter, ce que vous
 aurez sans doute compris, c'est que je les ai vus séparément.

Ils ont accueilli l'une et l'autre avec beaucoup d'intérêt
 les exemplaires que je leur ai remis du Manifeste & de la
 Déclaration de la Savoie du 1^{er} Mai ainsi qu'une copie des
 lettres adressées au nom des signataires, à la Chambre des
 Francs, au Roi de Sardaigne & au Comité Fédéral. Ils estoient
 que au pied, qui avoit une grande publicité dans les
 journaux anglais, furent plus que corroborer l'affirmation
 de la Députation soit déroute de la Savoie auprès de l'Empereur,
 qui a produit un ~~légatissime~~ effet (au ^{de répulsion} Anglais) dans toutes
 les opinions étrangères. On ne sait pas d'où vient de croire
 que sous l'impression prévisible que cette Députation & ses
 listes ont dû faire à Turin, la cour de Sardaigne se fut

plus disposé à faire aussi faire pour bon accordé de la
 l'annexion des provinces du Nord de la Savoie & des
 territoires de la Suisse dans cette question. Les deux ministres
 se étaient que ce serait le moment pour la Suisse d'agir
 et fâcheraient sur la Cour de Sardaigne & d'y déloguer peut-être
 le dans ce but un membre du Conseil Fédéral qui avait une
 grande autorité ; ils en ont peu parlé mais d'inspiration
 à ce point.

Le suis revenue aux deux ministres sur la décision
 qu'il y avait à admettre la substitution de la France à la
 Sardaigne dans la garantie donnée à la Suisse de la sécurité
 des provinces rattachées de la Savoie ; je leur
 permis de dire, d'accord avec Marcellin Kern le Général
 Neffur, que j'étais convaincu que la Suisse n'accepterait
 pas, j'y ai appris à cette occasion avec chagrin que la
 Russie était disposée à la contrepartie de l'assurance donnée
 par la France qu'elle respecterait les conventions faites avec
 la Sardaigne par le Traité de 1815, ce se mettant à lui
 également en lieu d'oppose de cette puissance. Cette adhesion
 de la Russie et très-regrettée, parce qu'en effet
 complétant entre les quatre grandes puissances sur cette question
 avait produit indubitablement une grande impression sur
 l'esprit de l'empereur. Il est probable qu'en n'aît pas été

avantage le Cabinet de Petersbourg sur notre affaire, la
Prusse paraît manquer actuellement avantage Angleterre &
qu'est à la Autriche elle ne s'est point encore prononcée.

J'en viens maintenant aux recommandations que les
deux alliées ont bien voulu me faire en leur nom
personnel ou m'entraînent à vous les communiquer sans
scrupule; elles partent, j'ose dire convaincu, d'un très
grave de nous être utiles & sont dictées par un véritable
intérêt pour notre pays. Je dois bien vous dire qu'ils
n'ont fait quelques observations critiques sur la guerre au
quelle j'ai cherché à rejoindre de mon mieux & sur
lesquelles du reste ils n'ont pas insisté. Voici au contraire
quelques points.

1^o) On désire sincèrement que la Suisse s'abstienne pour
le moment de toute démonstration militaire tendant à
une occupation du territoire neutralisé & qui ressemblerait
à une menace plus ou moins déguisée. On arguerait
ainsi tout à faire de voir l'Empereur revenir, ce qu'on
ne regarde point avec une crainte impossible, à des idées plus
fâcheuses à la Suisse; on le voudrait-il, l'influence de son
voisinage & des l'opposition militaire si exalté dans ce moment
en France, l'en détruirait complètement, lorsque pris qu'il
touche à l'ordre devant une menace de la Suisse. D'ailleurs

devant les astreintes données par le Empereur à l'Allemagne
Koenig & au général Dufour qui il n'y aura de cause
accord des autorités militaires par la France du
territoire neutre (sic), la Suisse n'a l'avantage pas d'opposer
légitime pour faire elle-même cette occupation qui
n'est pas conforme aux Traites. Ce qui vaudrait le mieux
ce serait de tâcher d'obtenir de la Cour de Tous les
Etats à occuper militairement ce territoire jusqu'à
ce que son sort soit été définitivement fixé.

2°) On estima que ce qu'il y avait de mieux à faire,
ce serait que l'Assemblée fédérale qui va servir de
provision provisoirement & formellement au service de la
conservation réelle & leur apparence des garanties que
le Traité de 1815 donnent à la Suisse pour la conservation
de sa neutralité, qu'il faudra faire dans ce but un
appel à l'intention que le Empereur des François a
toujours résigné à la Suisse & au respect pour les Traites
dont il a fait constamment profession. On pensa même
qu'après l'être provisionnel énergiquement, l'Assemblée fédérale
devrait donner des plus pouvoirs au Conseil Fédéral
pour faire une négociation avec les Païsances garantes des
Traites de 1815 ou une d'arriver aux meilleurs moyens

de maintenir les garanties que ces Traites avaient voulu donner à la suzeraineté de la Savoie en veant disant avec partie du territoire de la Savoie.

Telles sont les recommandations que je fais au Conseil à vous transmettre et vous demandant seulement d'avoir la bonté qu'elles ne sortent pas du sein du Conseil Fédéral. J'ai la conviction que si nous voulons sauver l'appui si important pour nous dans ce moment & dans l'avenir, du Gouvernement de la Nation anglaise, appui qui nous est complètement acquis actuellement, il nous faut absolument unir, beaucoup de modération à beaucoup de fermeté, sans violenter fidèles observateurs des Traites dans toutes leurs parties, & nous obtenir de telle manière communication qui auroit l'apparence de l'rite.

L'opinion publique est extrêmement prononcée dans ce moment en faveur de la Suze - dans tous les partis également en Angleterre. Je me suis déjà occupé avec le concours de quelques amis & confratres que j'ai ici de donner à la publicité à plusieurs documents & renseignements qui concernent nos affaires & qu'il est important de faire connaître. Ayy la bonté, tant et la fin que vous en aurez, de varlois bien me les transmettre; vous parlez auquel que

je chercherai tous les moyens de leur donner la justice
que vous jugerez convenable. Ayez l'abattement de m'adresser
tout ce que vous aurez à me communiquer sur le
compte de: Mellicent Morris Prevost & C^e o Londres
Il vaut mieux que mon nom ne paraisse pas sur
l'adresse.

J'ai au moins, ~~dis~~ que j'ai quelque chose de nouveau
~~important~~ à vous communiquer, de vous écrire;
Vainly sollicitant avoir l'avis de un'indignation suivant quel
mode & dans quelle adresse je dois vous adresser mes
lettres, car je craindrais qu'elles ne fussent ouvertes si je
vous écrivais directement par la France.

En terminant je tiens à vous dire que quinze mois
en progression soit que la situation n'est pas dérisoire, je
ne puis vous dissimuler qu'elle est loin d'être brillante.
Mais il ne faut pas se désourager; il faut alors de très ad-
moyants en particulier chercher à agir auprès de toutes les
Pouvoirs signataires du Traité de 1815 en croyant
que cela les convient les moyens adaptés les plus propres
à réussir auxsein de chacune d'elles.

Ayez, très honnêtement, l'attention de mes sentiments
respectueux & bien dévoués

Avg = de la Roche